

La Maison d'Autriche possède en Allemagne ses Païs comme les autres Princes; mais avec cet avantage que l'Autriche n'est regardée comme une partie des Etats que dans les causes qui lui sont favorables, pouvant se dispenser d'y envoyer ses Deputez toutes les fois qu'il lui plaît; & lors qu'ils y vont, ils sont les premiers dans les Colleges des Princes, où ils président alternativement avec l'Archevêque de Saltzbourg. Les Archiducs sont exempts de servir & de fournir des Troupes ou de l'argent; ils ne dépendent pas des Tribunaux de l'Empire. Si les Princes de cette Maison viennent à manquer, les Princesses doivent succéder, & s'il n'y a ni Princes ni Princesses, celui de la Maison qui se trouvera le dernier pourra disposer de l'Autriche comme il voudra, avec cette condition que les Provinces demeureront unies sans pouvoir être séparées. Les Archiducs peuvent établir dans leurs Païs autant de nouvelles tailles & péages qu'ils veulent, & sont les Patrons hereditaires de tous les Benefices, & particulièrement des Evêchez de Trente & de Brixen.

La Maison d'Autriche a eu 14. Empereurs, 7. Rois des Romains, 6. Rois d'Espagne, 11. Rois de Bohême, 11. Rois de Hongrie, deux Rois de Pologne, 7. Imperatrices, 4. Reines de France, 4. Reines d'Espagne, 3. Reines de Portugal, 1. Reine d'Angleterre, une Reine de Dannemarck, 8. Reines de Pologne, 7. Reines de Bohême, 7. Reines de Hongrie, une Reine de Naples, & 4. Princesses qui ont gouverné les Païs Bas.

On divise l'Autriche en 3. parties, la basse Autriche, l'Autriche inferieure, & l'Autriche frontiere
exte-